



Commission de l'économie et des
redevances

CH-3003 Berne

wak.cer@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention des
partis politiques,
associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne,
associations faîtières de l'économie,
organisations nationales et
suprarégionales

Le 25 avril 2025

**Initiative parlementaire « Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses » (22.405)
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 31 mars 2025, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a adopté un avant-projet relatif à la modification de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1) visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire « Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses » (22.405). Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation.

La modification de la loi proposée prévoit de donner aux cantons la possibilité d'édicter des réglementations relatives à la constitution et au déblocage de réserves de vins AOC. Les encaveuses et les encaveurs doivent pouvoir stocker sous forme de réserves de vins la quantité de raisin qui dépasse les rendements maximaux fixés par les cantons sans toutefois dépasser ceux fixés par le Conseil fédéral. Ces réserves ne peuvent être commercialisées que si la situation sur le marché l'exige. La participation à ce système est volontaire, tant pour les cantons que pour les productrices et producteurs. La nouvelle réglementation doit en particulier contribuer à lisser les fluctuations de la récolte de raisin provoquées par les aléas météorologiques, à prévenir les pertes de parts de marché des vins AOC lors d'années de faible récolte et à éviter une chute des prix lors d'années de forte récolte.

Nous vous invitons à adresser votre avis à l'Office fédéral de l'agriculture d'ici au **15 août 2025**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cer/rapports-consultations-cer>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tout le monde. Aussi vous saurions-nous gré de faire parvenir votre avis dans la mesure du possible sous forme électronique (en format Word, en plus d'un éventuel fichier PDF), à l'adresse suivante : gever@blw.admin.ch.



En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer le nom et les coordonnées des personnes responsables de ce dossier.

M. Alain Helmrigh (058 463 42 06, alain.helmrich@blw.admin.ch), pour l'Office fédéral de l'agriculture, et Mme Katrin Marti (058 322 94 72, katrin.marti@parl.admin.ch), pour le secrétariat des Commissions de l'économie et des redevances, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thomas Aeschi
Président